



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-043

Service Pôle citoyen

CONTRAT DE PRESTATION ANIMATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2026

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-09 du 21 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'organiser le Forum des associations pour les Villiérains le dimanche 6 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de faire appel à un prestataire extérieur afin d'assurer une animation dans le cadre du Forum des associations ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPOUVER le contrat de prestation relatif à une animation de sculpture sur ballons d'une durée de 3 heures, de 14h à 17h, conclu entre la commune de VILLIERS-SUR-ORGE et le prestataire AIR4KIDS, définissant les modalités d'organisation, d'intervention et de rémunération de la prestation.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la prestation s'élève à 600 € TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 18 août 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

